



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
CALVADOS

Nos réf : DU-rép-2024-AL

Pôle territoires

Service aménagement

Secrétariat : 02 31 70 25 20

amenagement@calvados.chambagri.fr

Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Siège Social

6 avenue de Dubna

CS 90218

14209 Hérouville-Saint-Clair cedex

Tél. 02 31 70 25 25

accueil14@normandie.chambagri.fr

Antenne d'ifs

Bâtiment D

400 Boulevard Charles Cros

ZA Object'ifs Sud - Green Park

14123 Ifs

Tél. 02 31 53 55 00

ifs@normandie.chambagri.fr

Antenne de Bayeux

ZAC - Route de Caen

14400 Bayeux

Tél. 02 31 51 66 33

bayeux@normandie.chambagri.fr

Antenne de Vire

201 rue de la Douïté

14500 Vire

Tél. 02 31 68 11 16

vire@normandie.chambagri.fr

Antenne de Lisieux

Pôle d'Activités de Glatigny

70 rue Guillonneau

14100 Lisieux

Tél. 02 31 31 31 85

lisieux@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



Communauté Urbaine Caen la mer

Monsieur le Président

16, rue Rosa Parks

CS 52700

14027 CAEN Cedex 9

Hérouville St Clair, le 19 décembre 2024

Objet : PLU ROTS – Avis Modification N°1

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 5 novembre 2024, vous nous avez fait parvenir le projet de modification n°1, du PLU de la commune de ROTS. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

Le dossier de modification a pour principal objectif de permettre la réalisation d'une résidence intergénérationnelle, dans le tissu bâti du bourg. Ainsi, il est prévu la réalisation de 70 nouveaux logements à destination de séniors, de jeunes ménages, et de publics spécifiques. Ce projet s'accompagne de la réalisation d'une salle commune, de places de stationnement et d'un jardin partagé.

A proximité directe de ce projet, une extension du lotissement voisin pour 3 lots supplémentaires, est également envisagée. Cette extension se situe également dans le tissu bâti du bourg.

Le dossier de modification prévoit la suppression d'emplacements réservés.

Enfin, le dossier nous indique qu'au lieu-dit Neuf Mer à Lasson, une exploitation agricole a cessé son activité, et que ses bâtiments ne sont plus utilisés pour l'agriculture. En conséquence, la modification retire du plan de zonage la désignation de ces bâtiments, comme étant des bâtiments agricoles. Cette modification soulève des interrogations de notre côté. En effet, d'après nos informations, l'exploitation dont il est question est toujours active et les bâtiments sont toujours utilisés pour l'activité agricole. De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir rétablir la désignation agricole de ces bâtiments.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis FAVORABLE** sur le dossier de modification n°1, **sous réserve du rétablissement de la désignation agricole des bâtiments de l'exploitation de Lasson.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président

Jean-Yves HEURTIN